

LES GRANDES CULTURES



VOUS AVEZ DES PRODUITS
À DONNER ?



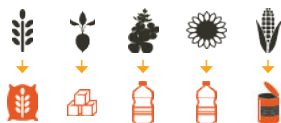
Produits agricoles bruts



Abandon de recettes

LIVRAISON

à une coopérative / un industriel
qui transforme le produit



Le produit transformé est donné à une
association d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse
une attestation de don

**VOUS
DÉCLAREZ
UN VOLUME DE DON**
à votre
organisme
stockeur

AU PROFIT

de SOLAAL ou d'une association
d'aide alimentaire habilitée



Le montant équivalent au volume
donné est versé par votre acheteur
à SOLAAL ou à l'association d'aide
alimentaire habilitée



SOLAAL ou l'association vous adresse
un reçu fiscal (CERFA)

POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > saturation du marché
- > refus de palettes des produits transformés

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > tous les produits issus des grandes cultures
- Dans le cas de l'abandon de recettes, le produit donné peut aussi être destiné à l'alimentation animale ou aux énergies alternatives.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- > L'attestation de don vous permet de bénéficier **d'une réduction d'impôt de 60 %** du coût de revient du volume donné (don de produits agricoles bruts) ou du montant donné (abandon de recettes), dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de votre chiffre d'affaires.
- > La coopérative ou l'industriel peut :
 - faire don de la transformation
 - se rémunérer en nature sur le volume donné
 - facturer la transformation à l'association



VOTRE PRODUIT N'EST PAS DIRECTEMENT CONSOMMABLE MAIS VOTRE DON TRADUIT VOTRE GÉNÉROSITÉ. VOUS CONTRIBUEZ AINSI À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS.

ILS TÉMOIGNENT...



« Etant céréalier, je ne peux pas faire de don alimentaire, en revanche je pratique l'abandon de récolte. Ce qui m'intéresse chez SOLAAL, c'est cette démarche autour de l'alimentation et de la solidarité. Cela nous tient vraiment à cœur d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Nous soutenons l'action de SOLAAL : les dons agricoles doivent se développer pour que les plus démunis aient accès à une alimentation de proximité. »

Benjamin LAMMERT, céréalier - EARL LAMMERT (68)



« Engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, nous procédons chaque mois à des dons de produits alimentaires auprès d'associations afin d'aider les personnes en situation de précarité. Grâce à notre partenariat avec SOLAAL, nous avons l'opportunité d'apporter notre soutien à un grand nombre d'associations de manière sûre et facilitée. En effet, SOLAAL nous aide dans les démarches et nous offre un gain de temps au quotidien. Une collaboration efficace qui nous permet d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin. »

Pénélope CARON, coordinatrice logistique - Lesieur

« LA FAIM, AVEC SOLAAL, ON LA COMBAT DE PIED FERME ! »

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

